

Communiqué phytosanitaire

n° 35 du 25.09.2024

SOMMAIRE

Viticulture

- Météo
- Flavescence dorée
- *Drosophila suzukii*
- Contrôle maturité

VITICULTURE

MÉTÉO

La semaine dernière, les précipitations ont été rares et les températures se sont réchauffées pour atteindre les normes de saison. Cette tendance ne semble pas s'installer plus longuement. La fréquence des précipitations s'intensifie depuis le début de cette semaine avec un cumul de pluie plus important jeudi. La semaine prochaine annonce des intervalles plus ensoleillés avec toutefois quelques précipitations.

Afin de freiner le développement de pourritures, miser sur les travaux de la feuille et sur la gestion de l'enherbement pour balayer le microclimat humide dans la zone des grappes. Pour ces travaux, prioriser les zones et cépages sensibles.

FLAVESCENCE DORÉE

La prospection est terminée à l'intérieur comme à l'extérieur des périmètres de lutte. Il est toutefois important de rester attentif aux symptômes des jaunisses de la vigne (flavescence dorée et bois noir). Certaines souches peuvent marquer des symptômes intenses plus tardivement et des omissions ne sont jamais à exclure malgré une prospection accrue et attentive du territoire.

Les vendanges sont une période idéale pour sensibiliser le personnel aux symptômes caractéristiques de la flavescence dorée ou du bois noir.

Vous trouverez le flyer à distribuer ou à afficher dans vos locaux [ici](#).

Merci d'utiliser l'application Survey123 pour annoncer les cas symptomatiques. Rappel de la marche à suivre sur notre [site internet](#).



Symptômes jaunisses de la vigne sur cépage rouge



DROSOPHILA SUZUKII

Les conditions météo actuelles sont favorables à l'activité de *Drosophila suzukii*. Le contrôle des pontes a été effectué sur 8 échantillons. Le cépage principalement touché est l'Humagne rouge. Les pontes observées étaient récentes, à la parcelle aucun symptôme n'était encore visible (jus qui coule sur la grappe).

Nous vous conseillons de suivre attentivement l'évolution de vos parcelles afin de pouvoir intervenir rapidement :

- Si le raisin est mûr, envisagez d'anticiper les vendanges et éliminez les éventuels foyers de pourriture ;
- En présence de pontes, en particulier sur des cépages tardifs rouges situés dans des zones sensibles (bordure de forêts, de vergers, d'arbres, parcelles ombragées, humides, cuvettes...), envisagez l'application de kaolin dans la zone des grappes en présence de pontes (dès 2 à 4 % de baies touchées). Il aura pour effet de masquer le raisin pour éviter que l'insecte l'identifie ;
- Veillez à maintenir le vignoble dans son ensemble le plus propre possible en limitant au maximum la présence de fruits abimés et de foyers de pourriture dans vos parcelles ;
- Ne restituez pas le marc dans le vignoble avant la fin des vendanges des spécialités tardives. Il est très attractif pour *D. suzukii*.

Résultat du contrôle des échantillons issus de parcelles à risque

Le détail des résultats est visible sur : [Insect Monitoring D. suzukii ponte](#) (mis à jour tous les mercredis).

Prélèvement le 23 septembre (8 échantillons) :

Aucune ponte	1 Gamaret ; 1 Pinot noir ; 1 Carminoir ; 1 Cornalin ; 1 Humagne rouge
2 à 4 % de baies avec ponte	1 Humagne rouge
> 4 % de baies avec ponte	1 Humagne rouge ; 1 Syrah

CONTRÔLE MATURITÉ

Les résultats hebdomadaires sont disponibles tous les mardis en fin d'après-midi et accessibles électroniquement via notre site internet <https://www.vs.ch/web/sca/controle-de-maturite-des-raisins> ou via notre application AgriVS.

Le dernier contrôle maturité pour les cépages principaux (Chasselas, Pinot noir, Gamay et Rhin) a eu lieu la semaine dernière. Un dernier pointage sur les cépages traditionnels plus tardifs a été effectué cette semaine. La hausse des teneurs en sucre a été plus importante cette semaine en comparaison aux derniers relevés.

Date	Arvine			Cornalin			Humagne rouge			Syrah		
	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g
03.09.24	68.6	11.9	1.12	73.3	11.1	1.52	70.9	8.1	1.73	71.8	10.7	1.69
10.09.24	76.0	8.8	1.2	78.7	8.7	1.6	76.5	6.3	1.9	75.0	8.6	1.8
17.09.24	80.3	9.0	1.2	83.2	7.9	1.6	78.7	5.9	1.9	79.7	7.8	1.8
24.09.24	88.9	8.7	1.2	88.4	7.4	1.6	84.5	5.4	1.9	84.5	7.7	1.8

Service cantonal de l'agriculture

